

## Huile monograde.

Lubrifiant pour moteurs à Essence 4 Temps, anti-oxydante et anti-usure.

### PERFORMANCES

**Normes :** API SE/CC

### ORGANISMES et CONSTRUCTEURS – Domaine d'application -

**API SE :** Pour les moteurs essence des voitures de tourisme et de camions depuis 1971. Les huiles SE peuvent remplacer les huiles SC. Par rapport à la catégorie précédente, l'huile SC offre une meilleure résistance contre l'oxydation et contre la formation de 'cold sludge' à basse température. En outre, le moteur est mieux protégé contre la formation de rouille.

**API CC :** Norme 1961 moteurs anciens de cette époque. Service caractéristique de certains moteurs Diesel à aspiration naturelle, suralimentés ou turbo suralimenté, en service modéré à rigoureux et de certain moteur à essence de grande puissance. Les huiles destinées à ce service assurent une protection contre les dépôts se formant aux températures élevées et la corrosion des paliers dans les moteurs Diesel et également contre la rouille, la corrosion et les dépôts se formant à basses températures dans les moteurs à essence.

Caractéristiques	Normes	Unités	50	40	30
Masse volumique à 15°C	NF T 60-101	kg/m <sup>3</sup>	856	888	881
Viscosité cinématique à 100°C	NF T 60-100	mm <sup>2</sup> /s	18.3	14.5	11.05

*Les caractéristiques sont données à titre indicatif et correspondent à nos standards de fabrication actuels. IGOL se réserve le droit de les modifier pour faire bénéficier sa clientèle de l'évolution de la technique. Avant d'employer ce produit, il convient de consulter les instructions d'utilisation et les impacts sur l'environnement figurant dans les fiches techniques et de sécurité. Les renseignements donnés ci-dessus sont basés sur l'état actuel des connaissances relatives au produit concerné. L'utilisateur du produit doit prendre toutes les précautions utiles relatives à son utilisation. En aucun cas IGOL ne pourra être tenu responsable de dommages résultant d'une mauvaise utilisation de celui-ci.*

Ref. documentaire : I-IGOL001-1507

Date d'édition : 18/01/2015

